

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts du Service Formation Professionnelle Continue adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 23 octobre 2018

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Josselin BARRE, Maître de conférence (MCF), est nommé Directeur Adjoint à la Formation du Service Formation Professionnelle Continue (SFPC) à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 2 :

Le mandat du Directeur Adjoint à la Formation du Service Formation Professionnelle Continue est de 4 ans renouvelable une fois.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 avril 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

